

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- 1- Autorisations de conduite du camping car
- 2- Utilisation du camping car
- 3- Durée de la location
- 4- Etat du camping car
- 5- Entretien & Réparations
- 6- Carburant & Lubrifiants
- 7- Assurances
- 8- Réservation & Annulation
- 9- Responsabilités
- 10- Cautions

1- Autorisations de conduite du camping car

Le locataire doit être âgé de 23 ans minimum et titulaire du permis de conduire, en cours de validité, depuis plus de trois ans.

Il s'engage à ne laisser conduire le véhicule que par les personnes figurants sur le contrat de location. Ces personnes agréées agissent comme mandataires du locataire, ce dernier devenant entièrement responsable du camping car dès sa prise en charge.

Il devra fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement du contrat de location (pièce d'identité, permis de conduire, justificatif de domicile datant de moins de 3 mois...).

Les originaux de la pièce d'identité et du permis de conduire devront être présentés le jour du départ.

2- Utilisation du camping car

Le locataire s'engage à ne pas utiliser le camping car à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule.

3- Durée de location et restitution du camping car

Le départ est prévu le samedi entre 14h00 & 17h00. Attention il faut prévoir 1h00 de prise en main et d'état des lieux.

Le retour doit avoir lieu le samedi entre 10h00 et 11h00.

Lors d'un retour anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

Aucune prolongation ne sera admise sans l'accord préalable du propriétaire. Dans le cas contraire, le locataire s'exposera à des poursuites judiciaires pour détournement de véhicule ou abus de confiance.

En cas de retour après l'heure indiquée dans le contrat, une indemnité de 20€ sera perçue pour chaque heure de retard. Passé 24h00, le camping car sera considéré comme volé et une plainte sera déposée à la gendarmerie.

4- Etat du camping car

Le camping car est livré en parfait état de marche et de propreté.

Il fait l'objet au départ d'un état des lieux ainsi qu'un inventaire. Il sera rendu dans le même état qu'à son départ.

A défaut , le locataire devra acquitter une somme correspondant au frais de remise en état.
En outre à défaut de rendre le véhicule propre, le locataire devra acquitter une somme de 40€ pour le nettoyage intérieur et 40€ pour le nettoyage extérieur.
Le camping car devra être retourné avec les eaux usées et la cassette des toilettes vidées.
Dans le cas contraire, une somme forfaitaire de 60€ sera demandée (20€ pour les eaux usées et 40€ pour les WC).
En cas de détérioration de l'un ou de plusieurs des pneumatiques, pour une autre cause que l'usure normale, le locataire s'engage à le(s) remplacer immédiatement par un (ou des) pneu(s) de mêmes caractéristiques et de mêmes dimensions.

5- Entretien et réparation

L'usure mécanique normale est à la charge du propriétaire. Toutes les réparations mécaniques provenant soit d'une utilisation anormale, soit d'une négligence de la part du locataire seront à la charge de celui-ci. Dans le cas où le véhicule serait immobilisé, les réparations ne pourront être effectuées qu'après accord écrit et selon les directives du propriétaire. Elles doivent faire l'objet d'une facture acquittée. Il en est de même en ce qui concerne l'aménagement intérieur de la partie habitable (réfrigérateur, chauffage, chauffe-eau, pompe à eau...). En aucune circonstance le locataire ne pourra réclamer de dommages et intérêts pour le retard dans la livraison du véhicule, annulation de la location ou immobilisation dans le cas de réparations effectuées en cours de location. En cas d'accident ou d'ennui mécanique sérieux, le locataire est tenu d'en avertir immédiatement le propriétaire et de revenir à son point de départ à l'heure qui lui sera alors fixée.

6- Carburant – lubrifiant

A la location, le camping car est fourni avec le plein de carburant ainsi que d'eau propre. Il devra être restitué de même. Dans le cas contraire, une somme forfaitaire de 150€ sera prélevée pour le carburant et 20€ pour l'eau.
Le véhicule est livré avec 2 bouteilles de gaz **Propane**. L'une est en cours d'utilisation et l'autre est pleine. Toute autre bouteille sera à la charge du locataire.
Les niveaux d'huile, de liquide de refroidissement, de liquide de freinage doivent être contrôlés régulièrement et complétés si nécessaire.

7- Assurance

Le camping car est couvert par une assurance tous risques.
Les garanties accordées sont :
Responsabilité civile, dommages accident - vandalisme, vol, incendie, attentat, tempête, bris de glaces, catastrophes naturelles et catastrophe technologique.
Une franchise de 3000€ sera retenue pour tous dommages au véhicule, excepté dans le cas d'accident non responsable et dans lequel le tiers responsable est bien identifié.
Dans tous les cas le locataire s'engage à :

- Informer le propriétaire, les autorités de police si nécessaire, de tout accident, vol ou incendie et cela dans les 24h00.
- Mentionner dans sa déclaration les circonstances, date, lieu et heure de l'accident, le nom et l'adresse des témoins, le numéro d'immatriculation du véhicule de l'adversaire, le nom de sa compagnie d'assurance et son numéro de police.
- Joindre à cette déclaration tout rapport de police, gendarmerie ou constat d'huissier, s'il en a été établi un.

- Ne discuter en aucun cas la responsabilité, ni traiter ou transiger avec des tiers relativement à l'accident.

8- Réservation et annulation

Les réservations ne sont considérées comme définitives qu'après versement d'un acompte de 30% avec un minimum de 150€. Le solde doit être réglé 30 jours avant la date prévue de départ. Passé ce délai, le propriétaire se réserve le droit d'annuler la réservation sans autre avis.

La totalité est due à la réservation si cette dernière à lieu moins de 30 jours avant le départ.

En cas d'annulation les frais sont les suivants :

- Annulation notifiée plus de 45 jours avant le départ, le montant de l'acompte sera remboursé déduction faite des frais de dossier d'un montant de 50€.
- Annulation notifiée entre 45 et 30 jours avant le départ, l'acompte n'est pas restitué.
- Annulation notifiée moins de 30 jours avant le départ, aucun versement n'est restitué.

En cas de force majeure (accident ou panne) ne permettant pas au propriétaire de livrer le camping car à la date et à l'heure prévue, il s'engage à rembourser la totalité des sommes déjà versées par le locataire. En aucune manière une indemnité ne sera payée.

9- Responsabilités

Durant la période de location le locataire demeure seul responsable des amendes, contraventions et procès verbaux établis contre le camping car.

Dans le cas d'utilisation de camping car en état d'ivresse ou lors de fourniture de faux renseignements, les conditions citées précédemment seraient annulées.

10- Cautions

Deux chèques de caution devront être versés le jour du départ. **Ils ne seront pas encaissés.**

Le premier, d'un montant de 3000€, servant à couvrir la franchise en cas d'accident ou les éventuelles dégradations intérieures non prises en charge par l'assurance.

Le second, d'un montant de 300€, pour couvrir un retour non conforme du véhicule (carburant, eaux, cassette WC, nettoyage...).

Ils seront rendus dans la semaine qui suit la restitution du camping car, après un contrôle complet et déduction faite des frais de remise en état non couverts par l'assurance et des pénalités éventuelles.

Il est interdit de fumer à l'intérieur du camping car et les animaux ne sont pas admis.

Fait à

, le

(signature du locataire précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le Locataire